

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020
DELIBERATION N° 06

L'an deux mil vingt, le treize février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (jusqu'à 19h38), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 17H40), M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme DURRUTY (à partir de 19h38) ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 17H40) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme TAIEB ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire

Secrétaire :

M. BOUTONNET.

Entendu le rapport de Mme Bisauta,

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE - Budget participatif - Projet de verger urbain - Signature d'une convention entre la Ville et le Lycée agricole privé Saint Christophe / Saint Pée sur Nivelle.

Dans le cadre de sa démarche de dialogue citoyen, la Ville de Bayonne a mis en œuvre en 2018 un budget Participatif. Cette démarche collaborative a comporté un appel à projets auprès des citoyens. Les projets présentés devaient favoriser la transition écologique et donner à l'échelle de la Ville des solutions concrètes pour aller vers moins de dépendance (énergétique, alimentaire, consommation de ressources, etc), vers une société plus collective et qui améliore le bien-être.

Ainsi, les projets répondant aux critères d'éligibilité ont été soumis au vote des Bayonnais en février 2019. Seize projets entrant dans l'enveloppe des 200 000 € budgétés par la Ville ont été retenus. Leurs réalisations par les services municipaux en collaboration étroite avec les porteuses et porteurs de projets respectifs sont programmées pour la période de février 2019 à septembre 2020.

Classé 4^{ème}, le projet « *Verger urbain* » a été largement plébiscité par les votants bayonnais.

Ce projet consiste à installer un verger urbain par la plantation d'arbres fruitiers et de petits fruits pour faire de Bayonne une ville nourricière et éducative. L'objectif est d'orienter la cité vers une nature cultivée. Les citoyens se réapproprient ainsi les espaces verts, tout en partageant des moments de convivialité et de sensibilisation autour de leurs plantations.

Ainsi, la Ville, par son implication technique et financière, prévoit la fourniture d'arbres fruitiers aux essences diverses, ainsi qu'un partenariat avec le lycée privé agricole Saint Christophe de Saint-Pée-sur-Nivelle pour leur plantation et tailles saisonnières au travers d'un « chantier école ». Elle mettra à disposition pour l'installation de ce verger un terrain d'environ 1700 m², situé sur la ceinture verte des Glacis des Remparts dans le quartier du Grand Bayonne, plus précisément entre l'avenue de Pampelune et l'avenue du Maréchal Lautrec d'une part et dans le prolongement, entre cette dernière et l'allée de la Poterne, d'autre part.

Une convention précisant les rôles respectifs de chacun des partenaires signataires a ainsi été élaborée.

Par conséquent, au regard des éléments précédemment cités, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention entre la Ville et l'association du lycée privé agricole Saint Christophe de Saint-Pée-sur-Nivelle et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne